

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 12 décembre 2022, à 20 h.

Sont présents :

Monsieur le maire André Beaugard

Mesdames les conseillères Mélanie Bédard, Annie Pelletier et Claire Gagné,
Messieurs les conseillers Donald Côté, Pierre Thériault, Bernard Barré,
David-Olivier Huard, Guylain Coulombe, David Bousquet, Jeannot Caron et
André Arpin

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général, et Madame Crystal Poirier, greffière

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

Messieurs les conseillers David-Olivier Huard et Jeannot Caron reviennent à ce moment-ci (20 h 01).

Période de questions

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

Monsieur le conseiller Pierre Thériault revient à ce moment-ci (20 h 03).

Période d'information

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

Résolution 22-821

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Claire Gagné
Appuyé par David Bousquet

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité



Résolution 22-822

Droit supplétif au droit de mutation immobilière – Loi concernant les droits sur les mutations immobilières

CONSIDÉRANT les articles 20.1 à 20.10 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Arpin
Appuyé par Claire Gagné

Et résolu ce qui suit :

- De prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit être payé à la Ville de Saint-Hyacinthe, à compter du 1^{er} janvier 2023, dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert;
- D'appliquer les modalités prévues à l'article 20.4 de la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* relativement aux transactions immobilières dont les droits sont exonérés.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 22-823

Adoption du Règlement numéro 660-1 abrogeant le Règlement numéro 7 et modifiant le Règlement numéro 660 sur l'utilisation de l'eau potable

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil dans les délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David Bousquet
Appuyé par Annie Pelletier

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le *Règlement numéro 660-1 abrogeant le Règlement numéro 7 et modifiant le Règlement numéro 660 sur l'utilisation de l'eau potable*.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 22-824

Adoption du Règlement numéro 668 modifiant le Règlement numéro 485 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (S.D.C.) et décrétant la cotisation imposable en vertu de l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil dans les délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jeannot Caron
Appuyé par Bernard Barré



Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le *Règlement numéro 668 modifiant le Règlement numéro 485 concernant la cotisation à être payée par les membres de la Société de développement commercial (S.D.C.) et décrétant la cotisation imposable en vertu de l'article 458.27 de la Loi sur les cités et villes pour l'exercice financier 2023.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution 22-825

Adoption du Règlement numéro 669 modifiant les Règlements numéros 360, 610, 611 et 612 relativement aux divers modes de tarification

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil dans les délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Thériault
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le *Règlement numéro 669 modifiant les Règlements numéros 360, 610, 611 et 612 relativement aux divers modes de tarification.*

Adoptée à l'unanimité

Résolution 22-826

Adoption du Règlement numéro 670 décrétant la taxation et les compensations pour les services municipaux de la Ville de Saint-Hyacinthe

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil dans les délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par David-Olivier Huard
Appuyé par Donald Côté

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le *Règlement numéro 670 décrétant la taxation et les compensations pour les services municipaux de la Ville de Saint-Hyacinthe.*

Le vote est demandé sur cette proposition :

Votes pour : David-Olivier Huard, Donald Côté, Mélanie Bédard, Annie Pelletier, Claire Gagné, Pierre Thériault, Guylain Coulombe, Jeannot Caron et André Arpin

Votes contre : Bernard Barré et David Bousquet

Adoptée à la majorité



Résolution 22-827

Adoption du Règlement numéro 672 sur l'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil dans les délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Donald Côté
Appuyé par Guylain Coulombe

Et résolu ce qui suit :

- D'adopter le *Règlement numéro 672 sur l'assainissement des eaux usées*.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 22-828

Levée de la séance

Il est proposé par Mélanie Bédard
Appuyé par David-Olivier Huard

Et résolu ce qui suit :

- De déclarer la levée de la séance à 20 h 10.

Adoptée à l'unanimité